

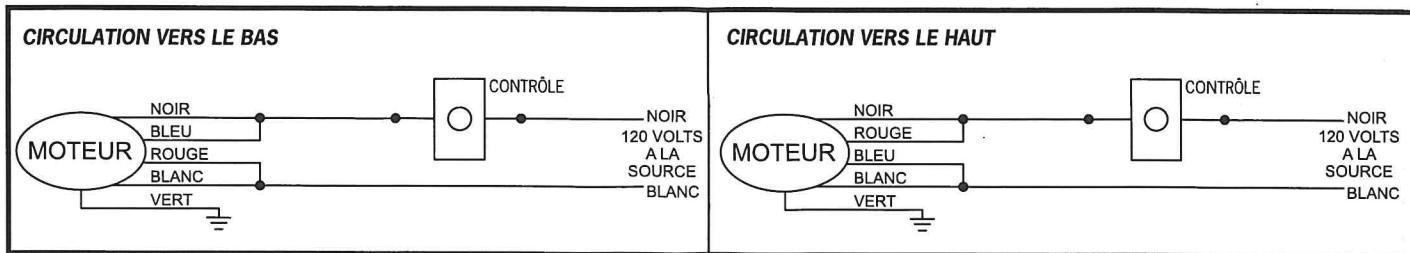


MODE D'INSTALLATION DU CONTROLE DE VITESSE MURAL - MC3

ATTENTION!

Le courant doit être fermé avant l'installation. Branchez le contrôle en série avec le moteur et le courant - ne branchez jamais le contrôle en travers de la ligne. Pour modèles ventilateur de plafond industriel seulement.

MISE EN GARDE



INSTALLATION

Contrôles se posent dans une boîte électrique standard.
Fixez le contrôle en place à l'aide des ferrures extérieures.

AJUSTEMENT DE LA VITESSE

Ce régulateur est conçu pour être utilisé avec les ventilateurs plafonnier Canarm. Si vous désirez ajuster la vitesse minimum, localiser l'ajustement de la vitesse minimum et suivre les étapes suivantes.

- Le moteur doit être opérationnel et complet pour permettre l'ajustement minimum approprié. (Le moteur ne ralentira pas si les pales ne sont pas installées.)
- Tournez le bouton contrôle dans le sens des aiguilles à la position de la vitesse minimum.
- A l'aide d'un tournevis, ajustez la vitesse minimum sur la plaque avant (dans le sens des aiguilles pour l'augmenter la vitesse et contre les aiguilles pour réduire. Assurez-vous de ne pas réduire la vitesse à un point tel que le moteur s'arrête, si le ventilateur s'arrête la vitesse minimum est trop basse.
- Le moteur fonctionnera maintenant de cette vitesse minimum à la vitesse maximale établie.

INSTALLATION FINALE

- Posez la plaque avant (retirez la pellicule de plastique protectice)
- Tournez le contrôle jusqu'à ce que l'interrupteur se ferme d'un bruit sec.
- Posez le bouton de façon à ce que le pointeur est à la position arrêt.

MISE EN GARDE

L'installation doit être faite par un électricien certifié selon les normes prescrites par les codes locaux. Ce contrôle doit être mis à terre lors de l'installation, ignorer de suivre ces instructions pourrait résulter en un risque de secousses électriques ou d'incendie. Pour éviter ceux-ci, vous devez vous assurer que la charge imposée ne dépasse pas les maximums indiqués clairement sur le contrôle. Le manufacturier ne peut être tenu responsable des dépenses, des incovenients encourus par une défectuosité ou une mauvaise installation de ce produit.

GARANTIE

Communiquez avec votre détaillant ou distributeur le plus près pour obtenir le service sur ce produit. La durée de la garantie est de 12 mois suivant la date d'achat. Une preuve d'achat est requise lors de réclamation sur la garantie. Cette garantie ne s'applique qu'aux défauts de fabrication et exclue toutes défectuosités encourues par une surcharge, un court circuit, un abus, un acte de vandalisme, un acte de Dieu, une inondation, un incendie ou un désastre naturel. Cette garantie est nulle si l'installation n'est pas conforme aux instructions.

**Problèmes d'installation ou de produit? Ne retournez pas le produit au magasin d'achat.
Contactez le service Canarm au 1-800-265-567-2513 du lundi au vendredi 8:00 - 17:00 h.d.e**

